

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
28^e séance
tenue le
mercredi 31 octobre 1990
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 28^e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

puis : M. CIANELLI (Uruguay)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 12 D L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

- a) BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)
- b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.2/45/SR.28

8 janvier 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Projet de résolution A/C.2/45/L.21, intitulé "Revitalisation du Conseil économique et social"

1. M. ZULETA (Bolivie) présente le projet de résolution A/C.2/45/L.21 au nom des pays membres du Groupe des 77. La raison d'être de ce projet tient au fait que ses auteurs estiment que le rapport sur la revitalisation du Conseil économique et social, demandé par ce dernier dans sa résolution 1990/69, devrait faire l'objet d'un examen approfondi au titre d'un point distinct de l'ordre du jour de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Projet de résolution A/C.2/45/L.24, intitulé "Code de conduite des sociétés transnationales"

2. M. ALVAREZ (Mexique) présente le projet de résolution A/C.2/45/L.24 et signale que le texte du code de conduite a été publié sous la dote E/1990/94. Il rappelle en outre que la communauté internationale souhaitait depuis longtemps disposer d'un instrument juridique dans ce domaine, ce qui a été confirmé lors d'une série de consultations officielles.

3. On a fini par prendre conscience récemment de l'importance que revêtent les investissements étrangers directs aussi bien pour les investisseurs que pour les bénéficiaires. Il est donc indispensable que la communauté internationale appuie le projet de résolution et adopte un code de conduite régissant les relations entre les sociétés transnationales et les Etats.

Projet de résolution A/C.2/45/L.25, intitulé "Action préventive de lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)"

4. Mme HJELT af TROLLE (Suède) présente le projet de résolution A/C.2/45/L.25 et annonce que le Brésil et la Thaïlande se sont joints aux auteurs du projet. Elle en résume les principaux éléments et insiste tout particulièrement sur la nécessité de respecter les droits de l'homme et la dignité des personnes atteintes du SIDA. Elle espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

a) BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

Projet de résolution A/C.2/45/L.22, intitulé "Renforcement du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe"

5. M. ZULETA (Bolivie) présente le projet de résolution A/C.2/45/L.2 au nom des membres du Groupe des 77 et signale qu'il convient d'y apporter certaines modifications.

(M. Zuleta, Bolivie)

6. Les paragraphes 4 et 5 seront regroupés en un paragraphe unique. A cet effet, le point virgule sera remplacé à la fin du paragraphe 4, qui s'enchaînera avec le paragraphe 5. L'ancien paragraphe 6 deviendra le nouveau paragraphe 5.

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

Projet de résolution A/C.2/45/L.19, intitulé "Assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti"

7. M. AL-TAYEB (Arabie saoudite) présente le projet de résolution A/C.2/45/L.19 et annonce que le Gabon et la Turquie se sont joints aux auteurs du projet. Il en récapitule les principaux points et espère que la Commission l'adoptera par consensus.

8. Le PRESIDENT informe la Commission que le Burkina Faso s'est joint aux auteurs du projet de résolution A/C.2/45/L.15, intitulé "Assistance spéciale aux Etats de première ligne", ainsi qu'aux auteurs du projet de résolution A/C.2/45/L.18, intitulé "Assistance au Mozambique".

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)
(A/45/334, A/45/380, A/45/531, A/45/484, A/45/656 et A/C.2/45/L.5)

9. M. MUCHANGA (Zambie) souscrit aux observations faites par le Président du Groupe des 77 et remercie M. Bettino Craxi de son rapport (A/45/380), qui ouvre de nouvelles perspectives quant à la manière de résoudre le problème de la dette extérieure des pays en développement.

10. Il ressort de ce rapport, comme de celui consacré à l'évolution récente de la stratégie internationale de la dette (A/45/656), qu'une mauvaise gestion des problèmes de la dette ne profite à personne. La dégradation de l'environnement, la production illicite de drogues, l'exode vers les pays développés dont la situation économique est meilleure, la pauvreté, la malnutrition et la croissance des taux d'analphabétisme sont quelques-uns des sous-produits de la crise de la dette dont les effets se répercuteront sur la planète tout entière. Dans ces conditions, il est manifestement dans l'intérêt des créanciers de veiller au bien-être des débiteurs.

11. Les pays en développement ont besoin d'apports financiers supplémentaires. A ce propos, la délégation zambienne a noté avec intérêt la proposition tendant à créer un organisme de financement du développement dans la région de la Méditerranée pour encourager les investissements publics et privés, bien que cette mesure soit également dictée par le désir de juguler le courant d'immigration vers l'Europe. On se souviendra que les pays d'Afrique australe qui ont participé à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe ont demandé la création d'une institution financière analogue à la Banque méditerranéenne de développement, mais les donateurs n'ont pas prêté grande attention à cette idée. L'Afrique australe a cependant besoin de mesures urgentes de redressement et de

(M. Muchanga, Zambie)

reconstruction pour faire face aux effets néfastes d'une guerre non déclarée. La délégation zambienne espère donc que la communauté internationale appuiera la proposition tendant à créer un organisme de financement du développement dans la région.

12. La crise de la dette est également aggravée par la fixation de prix excessifs pour les produits importés par les pays en développement dans le cadre des programmes d'aide, ce qui tend à annuler les bénéfices de l'aide supplémentaire reçue. Cette mesure, de même que l'aide liée et les pratiques commerciales restrictives dans les pays développés, engendrent des coûts équivalant au volume actuel de la dette extérieure de certains pays en développement.

13. La délégation zambienne appuie la proposition tendant à créer un organisme dans le cadre des institutions de Bretton Woods pour coordonner les opérations de réduction de la dette. En ce qui concerne le GATT, l'état actuel des négociations d'Uruguay ne permettent guère d'être optimiste quant à une libéralisation du commerce qui permette aux pays en développement et aux pays d'Europe de l'Est de mettre en oeuvre des programmes d'ajustement de nature à assurer une amélioration de leur productivité.

14. En conclusion, la délégation zambienne réitère l'appel lancé en 1987 par l'Organisation de l'unité africaine en faveur de la convocation d'une conférence internationale de la dette, et déclare que les efforts d'allègement de la dette ne doivent pas engendrer de nouvelles dettes, comme le font souvent les opérations de réaménagement.

15. M. AMAZIANE (Maroc) signale que la crise de la dette extérieure des pays en développement est due principalement à la diminution des exportations par suite de la montée du protectionnisme sur les marchés du monde industrialisé, le remplacement des fibres naturelles par des fibres synthétiques, la détérioration des termes de l'échange et la hausse des taux d'intérêt. Le bouleversement radical des données économiques mondiales dans les années 80 a ôté toute validité aux décisions et prévisions que les pays en développement avaient faites sur la base des données de la décennie précédente.

16. Le Maroc estime que les pays développés sont les principaux responsables de la crise de la dette des pays en développement, dont le montant représente la moitié du produit national brut du monde en développement et à peu près le double de ses recettes d'exportation. Les pays débiteurs, dont l'endettement est fonction de l'évolution des taux d'intérêt internationaux, se sont vus contraints d'entreprendre des programmes d'ajustement structurel qui non seulement ont donné des résultats médiocres, mais ont provoqué des troubles sociaux dans divers pays en développement. C'est ainsi que la dette est devenue une dangereuse menace pour la stabilité sociale et politique de ces pays.

17. Au niveau social, la crise de la dette a entraîné une réduction radicale des dépenses consacrées à l'éducation et à la santé ainsi qu'une baisse du pouvoir d'achat du citoyen moyen, une forte expansion du secteur non structuré de

(M. Amaziane, Maroc)

l'économie ainsi qu'une intensification des mouvements de migrations transfrontières, souvent illégaux, dans l'espoir de pouvoir mener dans les pays d'accueil une vie décente et digne.

18. S'agissant des initiatives que les pays créditeurs ont prises de manière unilatérale pour tenter de redresser une situation devenue intolérable, il convient de mentionner le Plan Baker qui, en 1985, proposait une reprise des prêts des pays en développement endettés mais que les institutions financières internationales et les banques commerciales ont accueilli avec peu d'enthousiasme. Lors du Sommet de Toronto en 1988, les sept pays occidentaux les plus industrialisés ont adopté diverses mesures pour alléger la dette extérieure publique des pays en développement les plus pauvres, notamment de l'Afrique subsaharienne, sans parvenir toutefois à réduire les taux d'intérêt. Le Plan Brady, de 1989, envisage une réduction volontaire de 20 % de l'encours de la dette de 17 pays en développement à revenu intermédiaire au moyen de mécanismes divers, notamment le rachat de la dette, la conversion en investissements et l'apport de crédits nouveaux. Le nombre des pays susceptibles de bénéficier de ces mesures de réduction s'élève maintenant à 39. Cependant, le Plan Brady, comme les autres initiatives de réduction de la dette déjà mentionnées, s'avère insuffisant pour aider les pays en développement à s'affranchir des contraintes qui leur sont imposées par une grave pénurie de ressources financières. Par ailleurs, toutes ces initiatives présentent l'inconvénient d'exiger l'application de programmes d'ajustements structurels approuvés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, qui, outre leur efficacité très limitée, ont des effets sociaux négatifs pour les pays en développement.

19. La délégation marocaine remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour les questions d'endettement de son rapport (A/45/380), et apprécie surtout le fait que le rapport ne place pas la crise de la dette sur le terrain de l'économie et des finances mais sur celui de l'éthique et du devoir de solidarité qui en découle de la part de pays riches envers les pays pauvres. En effet, la crise de la dette ne peut plus raisonnablement être envisagée comme une relation normale entre créditeurs et débiteurs car il s'agit en réalité d'un conflit entre êtres humains fortunés et non fortunés.

20. Le rapport Craxi a en outre l'avantage de définir différentes catégories de dette et de débiteurs et propose des solutions adéquates pour chacune. Il propose notamment une nouvelle catégorie de pays à revenu intermédiaire, à savoir ceux situés dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire pour lesquels sont recommandées des mesures concrètes de réduction du service de la dette. Il convient de saluer également une autre recommandation de ce rapport visant la création d'une banque méditerranéenne dont les objectifs viseraient la lutte contre les défis posés par la dette, l'émigration, la démographie et l'environnement dans la région du bassin méditerranéen.

21. Parmi les recommandations générales contenues dans le rapport, il convient de signaler en particulier la proposition tendant à créer au sein des institutions financières internationales une institution de restructuration de la dette; la mise en place d'incitations appropriées pour encourager la participation des banques

(M. Amaziane, Maroc)

régionales et des banques commerciales aux mécanismes qui auront été adoptés; l'application par les pays développés de politiques financières saines afin de faire baisser les taux d'intérêt exceptionnellement élevés; la conversion d'une fraction de la dette en investissements dans des projets de développement, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources humaines et une augmentation de l'aide publique au développement qui devrait atteindre 0,7 % du produit national brut des pays développés.

22. Le consensus politique obtenu lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale doit se traduire par des mesures concrètes contribuant à renforcer la stratégie internationale de réduction de la dette. La communauté internationale doit notamment convenir du montant total de la réduction de la dette nécessaire pour que les pays en développement puissent s'affranchir de ce lourd fardeau.

23. M. AL-SULAITI (Qatar) déclare que le fardeau de la dette fait peser une lourde menace sur de nombreux pays en développement, dont la situation économique a également été aggravée au cours des années 80 par la chute des cours des matières premières. Dans le cas des pays d'Afrique occidentale, cette évolution négative a contribué à déstabiliser non seulement l'économie, mais également les secteurs social et politique.

24. Les pays en développement ne sont pas en mesure de rembourser leur dette ni de réduire leur déficit commercial chronique, et seuls les pays industrialisés créanciers peuvent trouver une solution à la crise. Le 5 octobre 1990, le Ministre des affaires étrangères du Qatar a annoncé à l'Assemblée générale que, par solidarité avec les pays arabes endettés et avec les pays en développement en général, le Qatar avait décidé d'annuler la dette de ces pays, et il faut espérer que d'autres pays suivront cet exemple. Il importe en outre d'abolir les barrières qui entravent le commerce des pays en développement afin qu'en augmentant leurs exportations, ces pays puissent réduire l'écart qui les sépare des pays industrialisés. La crise, non seulement nuit-elle aux efforts de développement des pays endettés, mais elle fait peser une grave menace sur l'économie mondiale.

25. M. GIANELLI (Uruguay), Vice-Président, prend la présidence.

26. M. HAMAI (Algérie) fait l'éloge du rapport (A/45/380) du Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement et signale que, loin d'être un simple phénomène de techniques monétaires et financières, la crise de la dette extérieure est pour l'essentiel un problème politique majeur dans les relations économiques internationales d'aujourd'hui. On s'obstine encore à promouvoir des solutions sélectives appliquées selon l'approche dite du "traitement cas par cas" alors que le problème de la crise de la dette extérieure nécessite une stratégie internationale englobant tous les aspects du problème : politiques, économiques, sociaux et humains. Il est très significatif à cet égard que le point de l'ordre du jour dont la Commission est saisie s'intitule "Crise de la dette extérieure et développement", car le fardeau de la dette constitue actuellement le principal obstacle au développement.

(M. Hamai, Algérie)

27. La Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée par consensus, remplace la problématique de la crise de la dette dans une perspective juste, féconde, solidaire et globale. Elle met en particulier l'accent sur l'esprit de solidarité qui doit animer les relations économiques entre les membres de la communauté internationale. C'est pourquoi il est indispensable que les mesures prévues par la Stratégie, y compris celles qui se rapportent à la crise de la dette, soient appliquées à la lettre et que chaque Etat respecte les engagements qu'il a pris à cet égard.

28. Les pays en développement, de leur côté, devront poursuivre leurs efforts pour adopter des politiques économiques appropriées. Il n'est pas superflu de rappeler que ces pays assument déjà la plus grande part du fardeau en mettant en oeuvre des politiques de réformes économiques courageuses, dont les effets bénéfiques escomptés ne se sont pas encore manifestés faute d'un environnement économique international favorable. Il est impératif d'éliminer sans tarder des relations économiques internationales les facteurs qui entravent le plus le processus de développement, notamment la hausse des taux d'intérêt, la persistance du phénomène de transfert négatif de ressources, le tarissement des ressources extérieures, les barrières protectionnistes et la chute des cours des produits de base.

29. La hausse actuelle des prix du pétrole est due principalement à des manoeuvres spéculatives extérieures à l'OPEP, qui a essayé de remédier à cette situation en augmentant sa production. Au demeurant, le caractère conjoncturel de cette hausse ne permet aucune prévision, car il n'est pas exclu que les cours du pétrole ne reviennent prochainement à ce qu'ils étaient il y a quelques mois.

30. Dans l'intérêt de l'humanité tout entière, une solution rapide et durable à la crise de la dette exige une approche globale et solidaire, l'assainissement de l'environnement économique international ainsi que des réductions substantielles de l'encours et du service de tous les types de dettes de tous les pays en développement.

31. M. SILALAH (Indonésie) déclare que l'éternel problème de la dette extérieure a provoqué une stagnation puis une récession économique dans de nombreux pays en développement qui sont de plus en plus nombreux à adopter des mesures d'ajustement fondées sur des principes économiques plus rationnels. Les résultats sont cependant peu encourageants. A cet égard, la délégation indonésienne estime que le rapport de M. Craxi (A/45/380) arrive à point nommé et elle se félicite de ce que la question reçoive l'attention qu'elle mérite et soit passée au premier plan des préoccupations internationales et politiques. Il existe manifestement une volonté politique plus grande de résoudre le problème, comme le confirment les récentes initiatives tendant à réduire l'encours et le service de la dette. Cependant, pour compléter ces initiatives, les institutions financières multilatérales devraient adopter une approche positive face au problème du paiement des arriérés, consacrer des ressources supplémentaires aux opérations de réduction de la dette et faciliter l'adoption de mesures d'ajustement. Il importe par-dessus tout que ces initiatives englobent tous les types de dettes et toutes les catégories de pays en développement débiteurs.

(M. Silalahi, Indonésie)

32. On convient désormais volontiers des principales données du problème de l'endettement; on sait qu'il est indispensable d'y remédier si l'on veut relancer le développement, qu'il revêt un caractère systémique et que sa solution durable passe par l'adoption de politiques axées sur la croissance. Les politiques internationales relatives à la dette ont été marquées ces deux dernières années par deux événements qui ont ouvert une nouvelle phase riche de promesses : la décision prise lors du Sommet économique de Toronto de réduire la dette publique bilatérale (principal et intérêts) des pays pauvres, et la reconnaissance dans le Plan Brady de la nécessité d'alléger la dette, notamment en réduisant celle contractée par les pays à revenu intermédiaire auprès des banques commerciales.

33. Pour être efficace, la stratégie de la dette doit être durable, globale et équitable. Une telle stratégie doit prévoir des mécanismes d'aide pour les pays lourdement endettés qui ont toujours honoré leurs obligations. A cet égard, la délégation indonésienne convient avec la délégation italienne que, malgré une gestion prudente de leur économie et un accès normal aux marchés financiers, certains pays ont vu s'accroître leur dette et qu'il importe de ne pas leur refuser des ressources publiques, sous peine d'étendre la crise de la dette et d'augmenter le nombre des pays touchés.

34. La délégation indonésienne est fermement convaincue qu'il faut assainir l'environnement économique si l'on veut que les politiques axées sur la croissance soient efficaces. Elle souscrit aux recommandations du rapport, selon lesquelles il faut accroître les flux de ressources financières, mettre fin aux fluctuations des principales monnaies, assurer le succès des négociations d'Uruguay pour parvenir à une plus grande libéralisation des échanges et augmenter les recettes d'exportation grâce à une stabilisation des cours des produits de base.

35. Les propositions formulées dans le rapport Craxi et les autres efforts visant à apporter une solution durable, équitable et globale à la crise de la dette sont indispensables si l'on veut rétablir dans les pays en développement une croissance et un développement durables. Les engagements pris en ce qui concerne les propositions de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale et la nouvelle Stratégie internationale du développement ont redonné espoir à certains pays, et il faut empêcher que la crise de la dette retarde ce processus ou continue de compromettre les efforts de développement des pays en développement.

36. M. DEL ROSARIO (République dominicaine) dit que l'on semble généralement d'accord pour estimer que la situation socio-économique déplorable dans laquelle se trouvent les pays en développement du fait du très grave problème de l'endettement extérieur revêt les dimensions d'une crise et que les années 80 sont une décennie perdue pour le développement. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les résultats de la première phase de l'enquête sur la pauvreté sont effrayants.

37. La délégation de la République dominicaine pense comme le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale qu'il faut résoudre une fois pour toutes le problème de la dette, et que l'accroissement de la dette extérieure est l'un des facteurs qui accablent le plus les pays en développement.

(M. Del Rosario, Rép. dominicaine)

38. Il convient de passer des paroles aux actes et de trouver avec les pays créanciers des solutions rapides et efficaces pour atténuer la crise. Le rapport de M. Craxi est un document méritant un examen attentif de la part des grandes puissances économiques. Il est impossible de rembourser la dette dans les conditions actuelles; sur ce point, tout le monde est d'accord. Le moment est venu de rechercher des solutions et non plus des couplages; à cet égard, la délégation de la République dominicaine salue l'initiative du Président Bush pour les Amériques qui, à son avis, jette les bases requises pour engager un dialogue fructueux.

39. La délégation de la République dominicaine espère que la crise qui frappe les pays débiteurs amènera les pays créanciers à modifier radicalement leur façon de voir, de sorte que la coopération entre pays développés et pays en développement s'accroisse et se traduise par un accès plus large aux marchés des pays développés, par des conditions plus favorables pour le remboursement de la dette et l'injection de capitaux plus importants dans les économies des pays en développement. Alors seulement pourra-t-on enrayer la baisse croissante du niveau de vie des populations des pays en développement et l'immigration massive, légale ou illégale, vers les pays les plus développés qui commencent déjà à en ressentir les effets.

40. M. SANGA (République-Unie de Tanzanie) dit que c'est la première fois depuis le début de la crise que l'on établit un lien entre la guerre, la misère et la dégradation de l'environnement et le problème de la dette. Cette nouvelle façon d'envisager le problème est intéressante car elle tient compte de nouvelles données, mais elle présente aussi des inconvénients car elle ne tient pas compte des causes fondamentales du problème qui sont d'une toute autre nature.

41. La délégation tanzanienne comprend bien pourquoi M. Craxi propose dans son rapport (A/45/380) de nouvelles catégories de pays débiteurs, notamment celles des pays d'Europe orientale et des pays d'Afrique méditerranéenne qui feraient l'objet de mesures particulières, telles que la création éventuelle d'une banque méditerranéenne de développement et celle d'une union monétaire pour l'Europe orientale avec l'assistance des institutions financières de la CEE. En revanche, la délégation tanzanienne doute que les mesures proposées pour les autres pays débiteurs puissent être efficaces, car s'il est vrai que tant l'initiative de Toronto que le Plan Brady sont sur certains points très positifs, ils souffrent également de nombreuses faiblesses. Le Plan Brady, notamment, porte, pour l'essentiel, sur des domaines qui, pour la majorité des pays débiteurs, ne sont pas prioritaires.

42. La protection de l'environnement est certes d'une importance vitale, mais il n'y a pas lieu de relier le paiement des intérêts au titre des dettes bilatérales qui seraient déposés dans des fonds en monnaie locale indexée, et le financement de projets de développement dans le domaine de la protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources humaines. C'est aux créanciers et aux débiteurs et à eux seuls qu'il appartient de négocier les conditions de financement des projets convenus. Il est très difficile, même d'un point de vue non technique, de proposer des solutions au problème de la dette qui permettent également d'aborder les problèmes de la guerre, de la misère et de la dégradation de l'environnement, si

(M. Sanga, Tanzanie)

l'on ne tient compte que des seuls aspects politiques et sociaux sans se soucier des aspects économiques. Relier le problème de la dette aux efforts visant à mettre fin à la misère et à protéger l'environnement revient à traiter les symptômes de la maladie et non ses causes. Ce qu'il faut, c'est garantir l'application des résolutions 44/212 et 44/228 de l'Assemblée générale.

43. La Tanzanie partage entièrement l'opinion qui veut que le problème de la dette ne pourra être résolu que dans des conditions de croissance généralisée, tant dans les pays débiteurs que dans les pays créanciers. Les solutions politiques et sociales proposées dans le rapport sont insuffisantes pour résoudre le problème de la dette, et il est peu probable que les nouvelles mesures proposées pour le nouveau groupe de pays débiteurs aient un effet sur les autres pays dans un futur prévisible.

44. Pour trouver une solution viable au problème de la dette de la Tanzanie et de celle d'autres pays tributaires des produits de base, il faut que les termes de l'échange soient positifs pour ces pays, qu'ils aient accès aux marchés mondiaux, que des cours stables et prévisibles soient garantis pour leurs produits de base et qu'ils aient la possibilité de diversifier leur production. Toute proposition concernant l'Afrique, notamment l'Afrique subsaharienne, qui ne tiendrait pas compte des problèmes du secteur des produits de base, serait irréaliste. C'est pourquoi les pays d'Afrique ont manifesté tant d'intérêt pour la proposition tendant à créer un fonds de diversification des produits de base, fonds qui d'ailleurs n'est mentionné ni dans le rapport de M. Craxi ni dans les recommandations du rapport du Groupe d'experts sur les problèmes des produits de base africains.

45. A cet égard, les pays d'Afrique pensent qu'il aurait été très utile de prévoir dans le rapport des mesures visant à réactiver les accords de produits de base existants et à améliorer l'efficacité des dispositifs destinés à compenser le déficit des recettes d'exportation, notamment le mécanisme de financement compensatoire du FMI, le système de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX) et le système de stabilisation des recettes d'exportation du secteur minier adopté par la CEE, ainsi que le Fonds commun pour les produits de base.

46. La délégation tanzanienne espère que le Secrétaire général proposera des recommandations plus concrètes pour résoudre le problème de la dette des pays qui n'appartiennent pas à la nouvelle catégorie de pays débiteurs envisagée dans le rapport de M. Craxi, et, à cet égard, elle accueille favorablement les nouvelles initiatives du Royaume-Uni qui font partie de l'ensemble de mesures de la Trinité, ainsi que les initiatives concernant la réduction de la dette des pays en développement les moins avancés, présentées par la France et les Pays-Bas à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

47. M. TRAORE (Mali) dit que la crise de l'endettement extérieur des pays en développement est le facteur dominant qui aura marqué la décennie perdue pour le développement. Cette crise menace de compromettre pour longtemps encore tous les espoirs d'amélioration de la situation de l'économie mondiale, du moins pour ce qui concerne ces pays.

(M. Traoré, Mali)

48. Le rapport de M. Craxi (A/45/380) représente une solution déterminante pour contenir l'aggravation de la crise de l'endettement, et pour réorienter la communauté internationale dans la bonne direction, en conciliant le discours politique avec la pratique économique. Ce rapport doit également contribuer à apaiser les appréhensions des créanciers qui sont effrayés par les conséquences d'une solution radicale de la crise de la dette extérieure des pays en développement. Depuis le début de la crise, on s'est enfermé dans un esprit quantitativiste, ce qui a contribué à créer une psychose dans l'opinion internationale. En outre, l'évolution de la dette a suivi une croissance quasi exponentielle, de 700 milliards à 1 000 milliards de dollars, pour atteindre 1 300 milliards aujourd'hui.

49. Le tiers monde est un monde marginal qui ne participe que faiblement à l'activité économique mondiale. L'ONU devrait s'efforcer de rectifier cette situation à la faveur de l'apaisement des tensions internationales, en travaillant à l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Jusqu'à présent, le bilan des tentatives de négociations globales n'est guère encourageant : du dialogue Nord-Sud des années 70 aux reports successifs d'une session à l'autre de questions importantes dont l'examen aurait pu rapprocher les positions des pays du Nord et du Sud.

50. Les propositions formulées dans le rapport de M. Craxi (A/45/380) contient tout ce qu'il faut pour stimuler l'imagination créatrice des parties intéressées dans la recherche de solutions positives à une crise, dont l'enjeu est l'avenir de l'humanité. Il ne manque plus qu'une volonté politique suffisante de la part de tous, notamment des pays développés, dont la moindre décision de politique économique se répercute aux antipodes et détermine l'activité économique dans le monde entier.

51. L'asymétrie des structures et des schémas qui consacrent la dépendance des pays en développement a aggravé le problème de l'endettement de ces pays. Il faut éviter une nouvelle polarisation du monde, et l'aide internationale devrait conduire à l'accroissement de la capacité d'autofinancement des pays fortement tributaires de cette aide. A cet égard, le transfert net négatif des ressources des pays en développement est un phénomène inquiétant.

52. Les propositions figurant dans le rapport de M. Craxi concordent avec les positions que l'Afrique et la Commission économique pour l'Afrique ont toujours défendues. Par exemple, le cadre alternatif présenté par les pays africains pour les programmes d'ajustement structurel a apporté une contribution positive dans la recherche d'une issue à la crise. Par ailleurs, la conférence internationale sur la dette extérieure proposée par les chefs d'Etat et de gouvernement africains pourrait offrir une occasion d'examiner avec les institutions financières internationales et régionales, les institutions bilatérales d'aide publique au développement, les banques commerciales, les pays en développement et les pays industrialisés les mécanismes de mise en oeuvre des formules proposées dans le rapport.

(M. Traoré, Mali)

53. Après 30 années d'indépendance, les indicateurs économiques dans les pays africains situés au sud du Sahara sont décourageants malgré l'existence d'immenses richesses naturelles dans ces pays. Le produit national brut du continent ne dépasse pas 150 milliards de dollars, alors que sa dette extérieure atteint un montant presque équivalent. Dans cette région, interviennent plusieurs facteurs négatifs, dont la dégradation de l'environnement, la désintégration des structures économiques et sociales et le blocage du processus économique, sans parler de la chute des cours des produits de base et la détérioration des termes de l'échange.

54. Dans le contexte de cette grave crise de la dette, l'Afrique a négocié avec la communauté internationale un Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique qui fait suite au Plan d'action de Lagos de 1980 et au Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique de 1986. Une coopération internationale renouée devrait permettre de mobiliser les ressources financières et les moyens scientifiques et technologiques nécessaires pour promouvoir un développement endogène, participatif et autonome des pays africains qui, malgré leurs immenses richesses naturelles, ne participent au commerce mondial que dans la proportion dérisoire de 1,3 %, et aiderait ces pays à récolter les bénéfices des réformes institutionnelles et des politiques économiques qu'ils ont instituées.

55. A cet égard, il est essentiel que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay donnent des résultats satisfaisants. Dans quelques mois l'on saura si la communauté de destin de tous les pays l'emportera sur les intérêts géopolitiques, car il est évident que les mécanismes de financement compensatoire, y compris le Fonds commun pour les produits de base, ne sont que des palliatifs qui ne représentent qu'une étape intermédiaire vers la pleine réalisation des objectifs du Programme intégré pour les produits de base.

56. L'aggravation de la pauvreté dans le monde en développement reflète les graves déséquilibres que n'arrivent pas à corriger les politiques actuelles d'ajustement qui n'ont pas toujours réussi à relancer la croissance économique. Il faudrait donc faire porter tous les efforts sur les causes de la paupérisation des pays en développement, sur l'insuffisance des capitaux nécessaires pour financer les programmes de développement, et sur l'application du Programme intégré pour les produits de base.

57. M. MAYORGA CORTES (Nicaragua) dit que le rapport du Secrétaire général sur le transfert net de ressources met en évidence l'ampleur que revêt ce problème, notamment dans un petit groupe de pays à revenus intermédiaires lourdement endettés et dans les pays de l'Afrique subsaharienne, et que ce rapport propose des orientations nouvelles visant à garantir un volume de ressources suffisant pour relancer l'économie et stimuler le développement.

58. Il est inquiétant de penser que le transfert négatif des ressources des pays en développement ne va pas disparaître à brève échéance et de constater que les cours des produits de base continuent de baisser, entraînant une détérioration des termes de l'échange. Cette situation a surtout touché les pays africains et, dans une moindre mesure, d'autres pays en développement lourdement endettés dont la production et les exportations sont néanmoins plus diversifiées.

(M. Mayorga Cortes, Nicaragua)

59. La stabilisation des cours des produits de base et la suppression des barrières protectionnistes frappant les produits des pays en développement réduiraient la nécessité de financements compensatoires. Il faut pour cela que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay produisent des résultats positifs et que les pays industrialisés acceptent d'ouvrir leurs marchés. De même, il importe que les pays développés portent le montant de leur aide publique au développement à 0,7 % de leur PIB, objectif récemment soutenu par les pays nordiques.

60. La délégation nicaraguayenne pense que la crise de la dette extérieure est étroitement liée à la question du transfert de ressources. Aussi accueille-t-elle avec satisfaction le rapport de M. Craxi, Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement, qui met ce lien en relief - et qui propose en outre des solutions pragmatiques, équilibrées et concrètes par groupes de pays, dans le cadre d'une approche systémique.

61. La délégation nicaraguayenne pense elle aussi que les responsabilités de la crise de la dette sont partagées, étant donné que l'absence de normes convenues au plan international pour les politiques monétaires et budgétaires, ainsi que pour le contrôle des activités des banques, a empêché de contenir l'accroissement de la dette et de coordonner les mesures à prendre. Tout renforcement de la stratégie actuelle de la dette doit comprendre des dispositions et mécanismes à cette fin. La délégation nicaraguayenne est également favorable à l'idée d'améliorer le Plan Brady grâce à la création de mécanismes juridiques et institutionnels permettant de coordonner les activités de toutes les parties intéressées en matière de réduction de la dette. Comme on le propose dans le rapport, ce rôle pourrait être confié à un organisme ou entité relevant des institutions de Bretton Woods, afin d'assurer un flux de ressources suffisantes vers les pays en développement, et d'éviter ainsi que ne resurgissent de nouveaux problèmes d'endettement.

62. Il convient d'adopter des politiques d'ajustement afin de "remettre les choses en ordre" grâce à la réduction des déséquilibres financiers, à la modernisation des systèmes de production qui doivent devenir plus compétitifs, et au rétablissement de la capacité d'obtenir et d'absorber des ressources financières extérieures. Toutefois, outre son aspect pragmatique, un ajustement doit aussi avoir une dimension humaine qui permette le fonctionnement harmonieux des mécanismes de concertation sociale afin que tous les secteurs de la société acceptent les décisions prises et y prennent pleinement part.

63. La Commission économique pour l'Amérique latine a estimé qu'entre 1980 et 1989, le produit par habitant a baissé de 16,6 % en Amérique centrale, de 8,3 % dans l'ensemble de l'Amérique latine et de 33,1 % au Nicaragua. Pendant la même période, le pouvoir d'achat des exportations nicaraguayennes a diminué de 46 % et sa dette extérieure est passée de 1 milliard 825 millions de dollars en 1980 à 7 milliards 570 millions de dollars à la fin de 1989, ce qui représente une augmentation de 314 %. On a récemment estimé la dette actuelle du Nicaragua à environ 11 milliards de dollars, soit l'une des plus élevées du monde par habitant. La plus grande partie de cette dette a été contractée auprès de sources bilatérales.

(M. Mayorga Cortes, Nicaragua)

64. De surcroît, le chômage atteint environ 40 % et les politiques d'ajustement visant à assainir l'économie n'ont pas encore produit leur plein effet, de sorte qu'il a été difficile de juguler l'inflation. Tous ces facteurs ont contribué à plonger le Nicaragua dans une crise économique profonde qui doit retenir l'attention de la communauté internationale. Quant à la réduction de la dette, le Nicaragua devrait bénéficier du même traitement que les pays les moins avancés, c'est-à-dire, si l'on utilise les classifications du rapport Craxi, que les pays créanciers devraient envisager d'annuler au moins 60 à 80 % du service de sa dette bilatérale. Cette conclusion est fondée sur le fait que le revenu par habitant est actuellement supérieur à 500 dollars au Nicaragua; toutefois, il va falloir incorporer à la main-d'oeuvre nationale entre 150 000 et 200 000 personnes, à la suite de la démobilisation des forces armées et du retour des réfugiés et personnes déplacées par la guerre, ce qui invalide tout calcul officiel du produit par habitant que pourrait faire les organismes internationaux.

65. De manière générale, la délégation nicaraguayenne estime qu'il faut redoubler d'efforts pour identifier les pays se heurtant à de très graves difficultés et qui doivent avoir plus facilement accès et dans de meilleures conditions aux ressources financières de l'Association internationale de développement, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

66. Les recommandations énoncées dans le rapport Craxi sont compatibles avec les orientations et les conclusions de la Conférence régionale sur la dette extérieure, tenue à Caracas en septembre 1990 dans le cadre du Système économique latino-américain, et avec le Plan d'action régional adopté à cette occasion. Le Plan propose des directives concrètes en ce qui concerne différents types de créanciers, et contient aussi un élément novateur : comment régler le problème des dettes interrégionales.

La séance est levée à 17 h 25.